



succession entre parents et enfants

Par **nenen**, le **24/02/2021** à **11:55**

Bonjour,

Mes parents m'ont donné leur maison et ont gardé l'usufruit dessus

Je voudrais commencé à donner à mes enfants.

Puis je faire en sachant que mes parents ont gardé l usufruit de leur maison.

Merci de votre réponse.

Par **youris**, le **24/02/2021** à **14:54**

bonjour,

vous pouvez donner la nue-propriété de la maison à vos enfants, si l'acte de donation ne l'interdit pas.

au décès de vos parents, vos enfants recevront la pleine propriété de la maison.

vos enfants sont-ils d'accord pour recevoir la nue-propriété de ce bien en indivision ?

prenez conseil auprès d'un notaire pour cette donation.

salutations